### **Gestion > Prestataires**

- Cliquer sur le bouton "Nouveau" pour encoder un nouveau prestataire. Un voucher est nécessaire pour encoder un prestataire facturable. Les vouchers sont valables pour un semestre et délivrés par SOFT33.
- Cliquer sur la ligne du prestataire pour entrer dans sa fiche.
  Un prestataire pour lequel des soins sont encodés ne peut pas être supprimé.
  Le N° INAMI ne pas être modifié excepté sa spécialité (401, 408, ...)

33	Gestion des Presta	ataires			
<b>P B</b>	0 🗸 🏂 🔺 🕨	ê 💀			
Fermer Detail	Fermer Détail Nouveau Enregis Suppri Précéd Suivant Imprimer				
Signalétique	•	Statut N° INAMI	4.12345.02.401		
Lode		Eacturable			
Prénom	Sophie	Facturable du	01/01/2000 au 31/12/2020		
Advesse	Bue du Travail 11	Voucher	44001-02204-22640-25202-40176-12		
C.P. · Localité	1400 NIVELLES	Etablissement	NURSING MOVIE		
Sexe		Titulaire			
Téléphone	023511492	Responsable	Our ONen		
Gsm	"test gsm"	Tupe			
Fax		Туре	Aide soignant(e)		
Email	luc@soft33.be		◯ Autre		
Code couleur	12615935	Spécialité	¥		
		Centre soins palliatifs	• • •		
Facturation		En activité	◉ Oui 🔿 Non		
N° compte 1	· ·	Blocage facturation	🔿 Oui 💿 Non		
N° compte 2	• •	Commentaires			
Facturé	543.308,04€	Mobi33			
Remboursé	13.762,45€	Mobi33-Pass	64401-23206-33940-35302-40101-17		
Solde	557.070,49€	Utilisable du	01/01/2014 au 31/12/2020		
Registre électronique					
Génération automatique 🔘 Dui 💿 Non					
Répertoire de génération C:\Program files\Infi33\Register\MARCEAU_Sophie 🗁					

#### Signalétique

Compléter les différents champs.



Code couleur : possibilité d'attribuer une couleur pour chaque prestataire en cliquant sur le dossier jaune ; cette option peut être utile dans les menus de répartition des soins par calendrier. Utiliser de préférence des tons pastels.

#### **Registre électronique**

Cette option n'est pas activée. Les registres papier ne sont plus obligatoires depuis le 18/04/2006 (Circulaire 2006/2). L'obligation de tenir des registres électroniques (circulaire 2006/4) a été reportée à une date ultérieure et n'est toujours pas à l'ordre du jour.

#### Statut

Voucher :	Code à compléter pour tout prestataire facturable. Les vouchers sont téléchargeables automatiquement à condition d'avoir enregistrer dans les paramètres du programme le code client.		
Etablissement :	Sélectionner l'établissement, à créer éventuellement.		
	Mode individuel :	Chaque prestataire dans son établissement.	
	Mode groupe :	Tous les prestataires dans le même établissement.	
	Les 2 modes peuvent coexister dans le même programme.		

Titulaire :	La personne qui signe les attestations. Il ne peut avoir qu'un seul titulaire par établissement.
Responsable :	La personne qui signe les bordereaux d'expéditions. Il ne peut avoir qu'un seul responsable par établissement.
Туре :	Infirmière : dans la plupart des cas Aide-soignante : voir fiche spécifique à l'aide-soignante. Autre (ex : une personne qui encode et facture les soins dans Soft33).
Spécialité :	La spécialité du prestataire.
Centre soins palliatifs :	Numéro d'identification de l'équipe d'accompagnement (ex : ASBL Domus 9.68.025.35). Il n'est pas nécessaire dans ce cas de créer un établissement. Se référer au document D053 pour imprimer la notification.
En activité :	Si la suppression du prestataire n'est pas possible, le désactiver. Le prestataire sort des listes, il n'est plus possible de lui attribuer des soins. Les archives et les historiques restent cependant disponibles.
Blocage facturation :	La facturation des prestations peut être bloquée, un message d'alerte est envoyé lors de la facturation avant la validation.

2016-12



# Transfert de soins

Pour attribuer des prestations à un prestataire, il doit être dans un établissement.

## Détenteur de la prescription

Utiliser le champ « Original » lors de l'encodage de la prescription. Dans ce cas il n'est pas nécessaire de créer un établissement.



Les prestataires non facturables (le terme facturation non imprimable serait plus exact)

Il est possible d'attribuer des prestations à des prestataires non facturables pour autant que toutes les prestations d'une même journée soient prises en compte (pas de partage de forfait, ni de plafond). Le prestataire doit se trouver dans son établissement, à créer éventuellement.

Ces prestations peuvent être facturées et donc conservées dans un fichier d'archives.

Ce procédé assez simple permet au prestataire responsable de conserver toutes les prestations dans son programme, même si celles-ci sont facturées ailleurs. Le dossier infirmier peut être gérer dans son entièreté par le responsable du patient qui assure ainsi la continuité des soins prodigués.



Le procédé des prestataires non facturables décrit ci-dessus peut être appliqué pour les hospitalisations. Créer un prestataire <u>non facturable</u> dans un établissement « Hospitalisation » avec un N° INAMI et tiers payant bidon (ex : 4-12345-02-400 – 4-12344-03-400)

## Mobi33

Mobi33-Pass :

Code à compléter pour tout accès à l'application Mobi33. Les Mobi33-Pass sont téléchargeables automatiquement à condition d'avoir enregistrer dans les paramètres du programme le code client.